

Le système financier chinois à l'ère de la mondialisation : marchandisation, équilibre structurel et développement stable
Chen Yulu
(Université du Peuple de Chine)

I. Contexte international de la mondialisation

Depuis les années 1980, dans le contexte international de la mondialisation, les conditions de fonctionnement du secteur financier chinois, et plus particulièrement des banques commerciales, ont connu d'importantes réorganisations successives qui se traduisent schématiquement sous deux formes :

D'une part, la marge de manœuvre interne des institutions financières s'est largement étendue, entre autres dans les domaines suivants : desserrement du contrôle sur les taux d'intérêt ; diminution de l'interventionnisme étatique dans la politique de crédit des banques ; réduction des restrictions imposées aux institutions financières en matière d'autorisations, incitation à la concurrence dans le secteur financier ; développement vigoureux du marché du financement direct.

D'autre part, avec le desserrement du contrôle des capitaux et du taux de change, l'environnement opérationnel externe des institutions financières s'est davantage libéralisé. De même, en tant qu'objet des activités des institutions financières, la monnaie a subi des transformations remarquables, tant sur le plan de la stabilité que sur le plan de sa position internationale. En outre, du fait de facteurs tels que les déséquilibres mondiaux et la pression pour la réévaluation du yuan, le contrôle des capitaux s'est davantage encore desserré.

II. Des modes de gestion et d'exploitation de plus en plus tournés vers la marchandisation

Conformément aux orientations de la marchandisation, les institutions financières ont connu d'importantes réorganisations du point de vue de leurs objectifs opérationnels, de leurs mécanismes de fonctionnement et de leurs modes de gestion. Deux exemples typiques en sont la cotation en bourse des banques publiques et l'accentuation de la tendance au décloisonnement des activités financières.

1. Cotation en bourse des banques publiques

Depuis la mise en place des réformes de marchandisation, le système des banques publiques était resté loin à la traîne en termes d'innovations, par rapport à l'évolution de l'économie de marché et aux changements de l'environnement extérieur. Cette situation portait sérieusement atteinte à la compétitivité des banques publiques et à la capacité de l'ensemble du système financier à résister aux risques. Face à la pression que la Chine subit du fait de son entrée dans l'OMC et au défi de la concurrence des banques à capitaux étrangers, les banques publiques ont, grâce à leur entrée en bourse et à la réforme de l'actionnariat, et dans le contexte de garantie du droit de contrôle majoritaire par l'Etat, réussi à surmonter ce cap difficile. Cette introduction en bourse a non seulement permis d'élargir les sources de financement, mais elle a également grandement contribué à clarifier le droit de propriété, à améliorer la structure de gouvernance ainsi que l'efficacité de la gestion et de l'exploitation.

2. Tendance au décloisonnement des activités financières

Sous l'impulsion de la mondialisation et de la marchandisation, les caractéristiques de la financiarisation de l'économie et de la marchandisation financière tendent également à se renforcer. A la suite de la réorganisation des structures économiques et financières, les formes organisationnelles du secteur financier ont connu de nouvelles modifications, et l'interpénétration mutuelle entre les activités des différentes institutions financières devient de plus en plus fréquente. Outre les collaborations formelles entre banques et sociétés de placement, banques et compagnies d'assurance, banques et fonds d'investissement, c'est le holding financier qui recueille les faveurs de nombreuses institutions financières grâce à sa structure de « groupe contrôlant l'actionnariat mais subdivisé juridiquement en plusieurs sociétés ». A l'heure actuelle, un nombre relativement élevé de sociétés similaires au holding financier se sont déjà constituées en Chine. Toutefois leurs risques potentiels ne sont pas négligeables.

III. Micro-gestion et macro-gestion des risques

1. Les changements dans le bilan des institutions financières

Du point de vue des sources de capitaux, les fonds de l'épargne constituent la partie du passif la plus stable pour les institutions financières. Cette stabilité des sources de capitaux des institutions financières est cependant mise à rude épreuve avec la transition prochaine vers une société vieillissante. Du point de vue des actifs douteux, leur part reste élevée, ce qui nuit sérieusement à l'image des institutions financières et à la stabilité de leurs activités. Du point de vue de l'équilibre entre l'actif et le passif, les risques d'asymétrie des échéances et des monnaies se développent.

2. Macro-gestion des risques

Il existe de nombreuses mesures de macro-gestion des risques qu'il est possible de distinguer en trois catégories principales :

Premièrement, l'augmentation de la capacité de résolution des chocs par les macro-politiques et le renforcement de la stabilité financière

A l'heure actuelle, la source principale de l'instabilité financière réside dans les fluctuations excessives du prix des actifs financiers et dans les déséquilibres économiques mondiaux. C'est pourquoi la politique monétaire devrait désormais être consacrée à l'élimination de ces deux facteurs de risques. En outre, une politique budgétaire prudente et une politique stable de la dette publique sont également des instruments importants pour se prémunir davantage contre les risques.

Deuxièmement, l'optimisation du marché financier et de la structure des actifs financiers

Pour développer activement le marché des obligations d'entreprise, il faut : clarifier la responsabilité de la charge des risques et former les investisseurs institutionnels ; former les entités intermédiaires, perfectionner le système d'évaluation des obligations d'entreprise, améliorer les services de tutelle et de règlement des obligations ; renforcer la coordination entre les structures de régulation que constituent entre autres le Ministère des Finances, la Commission du Développement et de la Réforme, la Banque du Peuple de Chine (Banque centrale) et la Commission de Surveillance des Opérations de Bourse et appliquer une régulation fonctionnelle.

La réforme de la structure de l'actionnariat et du système de gestion des fonds a permis au marché boursier chinois de franchir une nouvelle étape stratégique. A l'avenir, ce changement stratégique concernera principalement les points suivants : une modification radicale des sources et de la structure des financements ; une réorganisation stratégique des sources de capitaux et de la composition des investisseurs afin de promouvoir la formation d'un panier de valeurs vedettes.

Troisièmement, l'optimisation du système de régulation et le renforcement des moyens de cette régulation

Pour augmenter la capacité du secteur financier à résister aux risques, le système doit passer d'une régulation purement prudentielle à une régulation qui combine la gestion du risque et la conformité aux règles prudentielles. Concrètement, un tel concept basé sur la gestion du risque prône la création d'un système complet d'indicateurs scientifiques et rationnels de régulation des risques externes, favorise l'association du modèle de régulation avec un système de gestion du risque, et permet de compenser les aspects négligés par la régulation ou de pallier ses défauts. En résumé, le mode de régulation adapté à l'avenir doit proposer un processus global, aller à l'essentiel et savoir gérer la diversité, la gestion de la diversité au sens de la régulation financière impliquant l'utilisation de modèles de régulation à la fois internes et externes.

3. Micro-gestion des risques

Premièrement, la poursuite de la réforme de la structure de gouvernance

Après la clarification du droit de propriété rendue possible par l'introduction en bourse, il faut s'efforcer d'établir un système incitatif et contraignant, qui soit optimal et clair, et qui réponde aux critères de la marchandisation ; il faut également améliorer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise. Pour cela, il faut concrètement : approfondir la réforme de la gestion du personnel, élaborer un système rationnel de recrutement et de sélection des cadres ; créer un système compatible avec des mesures incitatives, résoudre le problème du « cheap voting right ». Il faut, sous une forme adaptée,

conférer aux cadres supérieurs un certain droit de réclamation résiduel, chercher à instituer un système de salaire annuel, un système de stock options ou encore une possibilité de rachat de l'entreprise par les dirigeants pour résoudre la contradiction entre les incitations à court et long termes ; améliorer et perfectionner le système de contrôle interne destiné à prévenir l'aléa moral susceptible d'être causé par les gestionnaires, renforcer la surveillance et le contrôle, l'audit et l'évaluation des activités d'exploitation, intensifier les échanges entre cadres, vérifier l'accomplissement des missions des cadres et dirigeants pendant la durée (à la fin) de leur mandat, renforcer la surveillance et les vérifications, punir avec sévérité les actes contraires aux règlements, à la discipline et à la loi, et autres violations ; promouvoir davantage la marchandisation du système de distribution , créer des postes en interne en se conformant aux principes du marché, faire correspondre davantage les revenus aux mérites professionnels par des mécanismes d'évaluation publics, transparents et équitables. En outre, conformément aux exigences du Comité de Bâle, une structure saine de gouvernance d'entreprise bancaire doit également disposer d'un excellent service de communication des informations à destination du public, afin de rendre ses activités plus transparentes.

Il est certain que l'efficacité de la structure de gouvernance d'entreprise appliquée aux banques publiques chinoises reste influencée par de nombreux facteurs contraignants tels que l'environnement d'exploitation, l'environnement juridique, leur crédit d'image dans la société, le niveau de développement du marché financier ou encore le niveau de régulation de la Banque centrale. Une coordination avec le niveau macro-politique s'impose donc.

Deuxièmement, la création d'un cadre de gestion des risques globaux

Ce cadre s'établit et se concrétise autour de trois axes principaux. Le premier concerne l'évaluation des fonds nécessaires à la stratégie d'activités spécifiques, évaluation effectuée par la banque selon sa préférence de risque. Le second consiste à établir un système de quotas de crédits correspondant aux fonds nécessaires, et à travers le contrôle de l'exécution de ces quotas, à faire en sorte que les risques liés à l'activité restent dans le cadre préférentiel fixé par la banque. Le troisième consiste à évaluer la performance de l'ajustement de chaque ligne d'activités en fonction de ses risques, à estimer et à améliorer les résultats de la stratégie du risque, afin d'équilibrer les relations entre risques, profits et croissance.

L'organisation, le processus, les instruments et le système de gestion du risque doivent servir l'accomplissement des objectifs stratégiques de gestion du risque. Pour cela, il faut établir une structure organisationnelle verticale de gestion du risque, construire un système « pare-feu » qui protège les fonctions de ressources humaines, de communication des informations et les activités d'affaires, renforcer le contrôle interne, développer toutes sortes d'outils et de systèmes d'évaluation des risques, créer une structure efficace de remontée des informations concernant les risques, etc.

陈雨露



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>